ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N º 42428

présenté par
M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 40762 de M. Vallaud

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le début de l’alinéa 2 :

« III. – Le système universel de retraite prévoit des mécanismes permettant de garantir ... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous soutenons cet amendement du groupe SOC. En effet, les fonctionnaires territoriaux sont menacés par cette réforme des retraites, comme en fait l'ensemble des fonctionnaires. En outre, les trois-quarts de ces fonctionnaires sont de catégorie C et bénéficient déjà de pensions modestes. Nous ne pouvons donc raisonnablement considérer une réforme des retraites qui ferait baisser leur pension, comme cela sera malheureusement le cas avec votre réforme !